

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2025-121
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière :
DOMAINES DE
COMPETENCES
PAR THEMES

Sous matière :
POLITIQUE DE LA
VILLE-HABITAT-
LOGEMENT

OBJET :
OPERATION
"VILLE
DURABLE"
N°2025-03 -
PARTICIPATION
DE LA COMMUNE
POUR L'ACHAT
D'UN
RECUPERATEUR
D'EAUX
PLUVIALES

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE
DU : 8 AVRIL 2025

AFFICHAGE EN
DATE DU : 8 AVRIL
2025

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **16 AVR. 2025**

Séance du Conseil Municipal du lundi 14 avril 2025
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène
GIRAL, François DEMANGEOT, Bernard GRIMAUD, Nicole
CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Préscillia
GRANIER, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude
BOURREL, Denis BOUILLEUX, Elisabeth ESCAFRE, Michel
RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Bruno
PERLES, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, IMEDJADJ
Nadia, Béranger SERRES.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Régine SURRE donne pouvoir à Chantal BARTHES,
Sabine CHABERT donne pouvoir à Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Préscillia
GRANIER,
Agnès SOULIER donne pouvoir à Hélène GIRAL,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Denis BOUILLEUX,
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Javier DE LA CASA.

Absents : Karole CAFFIER, Zohra KUFEL, Gérard
MONDRAGON, Christian WINTERHALTER.

Secrétaire : Audrey GAIANI.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal n° 2024-310 du 11
décembre 2024 relative à la mise en place d'une aide financière au profit des habitants
(propriétaires privés et locataires) s'équipant d'un récupérateur d'eau de pluie.

La participation de la Ville est déterminée en fonction de la capacité et du type de la
cuve (enterrées ou hors sol), à savoir :

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le **16 AVR. 2025**

ID : 011-211100763-20250414-DB2025121-DE



	<300 litres		300 ≤ X ≤ 1000 litres		> 1000 litres	
Cuves hors sol	Taux 40%	Plafond de 50 €	Taux 50%	Plafond de 200 €	Taux 60%	Plafond 300 €
Cuves enterrées	Taux 40%	Plafond de 60 €	Taux 50%	Plafond de 250 €	Taux 60%	Plafond 350 €

Monsieur le Maire informe l'assemblée du dépôt du dossier de demande de paiement de :

- Monsieur LAUNAY Marcel, pour l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie hors sol, d'un montant de 129 Euros TTC, au 15 Avenue général de Gaulle,
- Monsieur DAUZAT Michel, pour l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie hors sol, d'un montant de 188,99 Euros TTC, au 11 Passage Charles Gounod Place Paul Sabatier.

Les dispositifs étant conformes aux prescriptions et aux factures déposées, Monsieur le Maire propose d'attribuer :

- une aide d'un montant de 64,5 Euros à Monsieur LAUNAY Marcel,
- une aide d'un montant de 75,60 Euros à Monsieur DAUZAT Michel.

Ce qui porte le montant total des subventions payées sur 2024 et 2025 à 2642,78 € (24 installations).

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 11 avril 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE et AUTORISE, au vu des dossiers de demande de paiement déposés, le versement :

- d'une aide d'un montant de 64,5 Euros à Monsieur LAUNAY Marcel,
- d'une aide d'un montant de 75,60 Euros à Monsieur DAUZAT Michel.

PRECISE que ces dépenses seront imputées sur le budget 2025 sur la nature 20422.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 14 avril 2025

Le Maire,

Patrick MAUGARD

